

AFFAIRE N° 32

OBJET: Cession, par bail à construction, à l'Association Réunionnaise de Cours pour Adultes (ARCA), d'un terrain communal de 3 282m² sis aux Rampes de St-François, en vue de la réalisation d'un Centre de Formation.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

L'Association Réunionnaise de Cours pour Adultes (ARCA) m'a fait part de son projet de réaliser à St-Denis un centre d'alphabétisation et de formation représentant environ 800m² de planchers à construire.

J'ai pensé que ce projet pouvait trouver sa place sur les terrains communaux du lotissement Técher contigus au centre de formation professionnelle des adultes de St-François. (terrains cadastrés section CN n° 497 à 499, d'une superficie totale de 3 282m²).

Si vous partagez ce point de vue, la mise à disposition du terrain pourrait intervenir par le biais d'un bail à construction d'une durée de 40 ans avec loyer symbolique.

Je vous demande votre avis sur cette affaire.

M. Aristide PAYET - Les co-proprétaires du lotissement TECHER vont à nouveau sortir les clauses du cahier des charges.

M. DUPONT - Dans cette catégorie, ils ne peuvent pas, parce qu'il était prévu, dans l'acte de vente, signé par les différents co-proprétaires, la possibilité de réaliser à cet endroit un équipement public du type école.

MISE AUX VOIX, CETTE AFFAIRE

EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

UV - St. Denis le 23 Novembre 1981
P/le Préfet, le Secrétaire général
Aiguë : Adrien CULTRIAUX

Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet
Le chef de Bureau délégué
Monsieur Jacques Lacoste